

DÉLIBÉRATION N°DL20250013 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU MARDI 11 FÉVRIER 2025**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 31/01/2025 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 23 présents, 12 absents représentés, 4 absents non représentés, à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT (jusqu'à 23h50) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 00h05) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET (à compter de 18h50) ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU (à compter de 18h57) ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU (à compter de 18h38) ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER (à compter de 18h37) ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h37) ; M. Romain PIPIER (à compter de 18h48) ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY (à compter de 18h45)

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Florence VANELLE (à compter de 23h50) ; Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Pierre-Mary DESHAYES (à compter de 00h05) ; M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE ; M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à M. Pierre DECLINE ; M. Philippe PARET a donné procuration à Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 18h50) ; Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 18h57) ; Mme Aba CIPRIANI a donné procuration à Mme Sandrine FRANÇON ; M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (jusqu'à 18h38) ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h37) ; Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY ; Mme Juliette BOULLIAT a donné procuration à Mme Dudu TOPALOGU

ABSENTS

M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER (jusqu'à 18h37) ; M. Romain PIPIER (jusqu'à 18h48) ; Mme Michelle DUVERNAY (jusqu'à 18h45)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) RESPONSABLE POLITIQUE DE LA VILLE ET DÉMOCRATIE LOCALE PAR VOIE CONTRACTUELLE

Mme Béatrice COFFY expose ce qui suit :

La ville souhaite renforcer son action en direction de la politique de la ville et de la démocratie locale par la création d'un poste de responsable politique de la ville et démocratie locale rattaché au directeur jeunesse et cohésion sociale.

Un appel à candidatures a été effectué en date du 07 janvier 2025 pour un poste de catégorie A de la fonction publique à temps complet.

Il convient d'autoriser un possible recrutement par voie contractuelle, en application de l'article L.332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique qui prévoit cette possibilité « lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient ».

Le ou la responsable politique de la ville et démocratie locale sera notamment chargé(e) des missions suivantes :

Volet stratégique :

- Assurer l'élaboration des contrats, conventions avec les partenaires et aux instances de concertation communales et métropolitaines en matière de politique de la ville et de démocratie locale, ainsi que leur suivi et leur animation,
- Créer et animer des dynamiques partenariales et institutionnelles autour des thématiques de la Direction,
- Favoriser la stratégie de développement de dispositifs de participation citoyenne et de concertation,
- Identifier les tendances, problématiques et enjeux du territoire et être force de propositions sur les leviers d'interventions possibles de la collectivité.

Volet management :

- Encadrer, coordonner et mobiliser son équipe en développant les compétences de ses collaborateurs,
- Préparer, gérer et contrôler les budgets.

Volet développement et pilotage :

- Concevoir et animer la campagne d'appel à projets politique de la ville et du programme Ville Vie Vacances,
- Proposer et construire la programmation annuelle d'actions du contrat de ville,
- Suivre et évaluer les actions financées : participer aux comités de pilotage des actions, vérifier la conformité des projets réalisés et analyser les bilans fournis,
- Animer et accompagner les instances de démocratie de proximité : 6 Conseils Citoyens de Quartiers dont 2 QPV et 2 Territoires vulnérables,
- Favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes en développant la participation des habitants.

Ce contrat pourra être conclu pour une durée déterminée de un à trois ans, renouvelables par reconduction express dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette durée de six ans, si ce contrat est reconduit, il ne pourra être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le niveau de rémunération du poste sera fixé par référence au grade d'attaché territorial, dans la limite du 6ème échelon, complété par le régime indemnitaire en vigueur lié aux fonctions, sujétions, expertise et expériences professionnelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 32 voix pour,

6 abstentions

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'autoriser** la possibilité de recruter un agent contractuel pour exercer les fonctions de responsable politique de la ville et démocratie locale sur la base de l'article L.332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique,
- **d'habiliter** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat à venir,
- **d'imputer** la dépense correspondante sur le budget principal de la ville, chapitre 012.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 12/02/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne